

# Compte rendu intégral

Deuxième séance du samedi 24 octobre 2020

## *Suite de la discussion d'un projet de loi*

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire (n<sup>os</sup> 3464, 3472).

## Article 2

**M. le président.** La parole est à M. Patrick Hetzel, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 71.

**M. Patrick Hetzel.** Pour aller dans le même sens que Mme Ménard, nous voyons bien qu'il nous faut trouver un équilibre entre la nécessaire protection de la santé publique et la sauvegarde d'un certain nombre d'activités économiques, à défaut de quoi vous allez tuer la vie dans les zones rurales.

**M. Sylvain Maillard.** Mais non, on les accompagne !

**M. Patrick Hetzel.** Par exemple, il est dramatique que le Premier ministre n'ait à aucun moment mentionné les bars dans son discours. Par conséquent, lorsque le Gouvernement s'est entretenu hier matin avec les représentants des patrons de bar, ces derniers étaient persuadés qu'ils n'auraient à fermer que pendant la plage horaire du couvre-feu. En apprenant que la fermeture serait totale, ils ont donc reçu une douche froide ! Avez-vous conscience que vous êtes en train de tuer la vie sociale avec les mesures que vous prenez ? (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

Je terminerai en évoquant un autre exemple très parlant : celui des boulangers, à qui vous dites qu'ils ne peuvent ouvrir avant six heures. Faites donc preuve d'un peu de pragmatisme ! Certains ouvriers commencent justement leur travail à cette heure-là et ont donc l'habitude de passer dans les boulangeries entre cinq et six heures. La préfecture nous dit pourtant que c'est terminé, qu'ils ne le pourront plus. (*Vives protestations sur les bancs du groupe LaREM.*)

**Mme Laetitia Avia et Mme Coralie Dubost.** C'est faux !

**M. Patrick Hetzel.** C'est ce que nous dit la préfecture. Écoutez aussi ce qui vient du terrain ! (*Nouvelles protestations sur les bancs du groupe LaREM.*)

**Mme Danièle Obono.** Écoutez M. Hetzel ! Il vous dit que vous empêchez les ouvriers d'acheter des croissants ! Vous affamez le peuple !

**M. le président.** S'il vous plaît, mes chers collègues, laissez M. Hetzel poursuivre.

**M. Patrick Hetzel**. D'un côté, on nous dit qu'il faut préserver l'activité économique, et de l'autre, on interdit aux boulangers d'ouvrir avant six heures. C'est un véritable scandale ! Ayez-en conscience !

**M. le président**. Mes chers collègues, veuillez laisser les orateurs s'exprimer. Entre aujourd'hui et demain, chacun aura tout loisir de prendre la parole.

**Mme Brigitte Bourguignon**, *ministre déléguée*. On ne peut pas laisser dire n'importe quoi !

**M. le président**. Quel est l'avis de la commission sur ces amendements identiques ?

**M. Jean-Pierre Pont**, *rapporteur*. Ces mesures relatives à la réglementation des ERP – établissements recevant du public – resteront absolument nécessaires à la sortie de l'état d'urgence sanitaire, afin de limiter les risques de reprise épidémique. Gardons à l'esprit que nous ne connaissons pas ce virus, que nous ne savons pas comment il se propage. Il est vrai que nous procédons à des essais en fermant certains établissements pour voir si cela conduit à une baisse de sa propagation. S'agissant des fermetures à vingt et une heures, nous attendons encore les résultats de cette mesure. J'espère qu'elle portera ses fruits car, pour l'heure, il s'agit du seul moyen dont nous disposons pour contrecarrer le virus. La seule véritable solution sera l'arrivée d'un vaccin, mais il faudra encore attendre quelques mois. Avis défavorable.

**M. le président**. Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Brigitte Bourguignon**, *ministre déléguée*. Défavorable.

**M. le président**. La parole est à M. Pascal Brindeau.

**M. Pascal Brindeau**. Je rappelle que nous discutons de l'article 2, par lequel vous souhaitez instaurer un régime transitoire vers la sortie de l'état d'urgence. Or, amendement après amendement, vous repoussez tout ce qui consiste à dire qu'au cours de cette période transitoire, il ne pourra s'appliquer les mêmes restrictions de libertés que sous le régime d'état d'urgence pur et dur. J'en conclus que vous nous mentez depuis le début. (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

**Mme Danièle Obono**. Exactement !

**M. Pascal Brindeau**. En réalité, après le 16 février, le régime juridique qui s'imposera à notre pays sera celui de l'état d'urgence sanitaire pur et dur. Assumez-le ! Nous vous l'avons d'ailleurs proposé.

La pire des choses, c'est l'incohérence, l'absence de lisibilité.

**M. Erwan Balanant**. On ne peut pas dire que vous clarifiez le débat...

**M. Pascal Brindeau**. C'est ce qui explique que, depuis le début de la crise sanitaire, nos concitoyens ne vous suivent pas, ne vous font pas confiance. Et là, avec ce texte, sous prétexte que nous ne savons pas ce qui va se passer, vous ajoutez une nouvelle dose d'illisibilité. Bien sûr que nous ne savons pas quel sera l'état sanitaire du pays dans quelques mois,...

**M. Sylvain Maillard.** On sait ou on ne sait pas ?

**M. Pascal Brindeau.** ...mais ce n'est pas en organisant une illusion de dispositif transitoire, qui ne sera rien d'autre que la poursuite de l'état d'urgence sanitaire, que nos concitoyens comprendront quelque chose à ce que vous faites.

**M. le président.** La parole est à M. Patrick Hetzel.

**M. Patrick Hetzel.** M. Brindeau a parfaitement raison : quand on prend des mesures coercitives qui s'imposent à nos concitoyens, il faut être explicite – le Premier ministre ne l'a pas été – et il faut que les mesures soient légitimes. Le problème principal est que nos concitoyens se sentent de plus en plus contraints, tout en voyant les images des métros parisiens bondés. Ils se rendent compte du contraste abyssal entre ce qui se fait et ce qu'on leur impose. En avez-vous seulement conscience ?

**M. Sylvain Maillard.** Non seulement nous en avons conscience, mais en plus, nous avons une stratégie !

**M. le président.** La parole est à Mme Laetitia Avia.

**Mme Laetitia Avia.** De toute évidence, il y a des sujets sur lesquels nous ne sommes pas d'accord. C'est normal, nous sommes ici pour débattre. Mais j'estime qu'il est très important, pour que nos concitoyens qui nous regardent ou nous écoutent puissent comprendre la cohérence des différentes dispositions qui s'appliquent à eux, de faire attention à donner des informations exactes.

**M. Pacôme Rupin.** Eh oui !

**Mme Laetitia Avia.** Je tiens donc à rappeler une chose : si une boulangerie ouvre à six heures, il est évident que le boulanger et ses équipes peuvent arriver avant pour préparer le pain. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

**M. Sylvain Maillard.** Évidemment !

**M. Patrick Hetzel.** Je ne vous parle pas de cela, mais de l'heure d'ouverture de la boulangerie !

**Mme Laetitia Avia.** De la même manière, un restaurateur qui pratique la livraison à domicile continue de travailler avec ses équipes après vingt et une heures pour la préparation des plats et leur acheminement. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et Dem.*)

Plus généralement, je nous engage toutes et tous à faire remonter la moindre erreur d'application de ces mesures que nous identifions sur le terrain – cela peut arriver. Assurons-nous que chacun puisse travailler dans les meilleures conditions : il en va de la sauvegarde de notre économie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM et sur plusieurs bancs du groupe Dem.*)

(*Les amendements identiques n<sup>os</sup> 16 et 71 ne sont pas adoptés.*)

.../...

La parole est à Mme Martine Wonner, pour soutenir l'amendement n° 88.

**Mme Martine Wonner.** C'est avec beaucoup de plaisir que je vous présente cet amendement du groupe Libertés et territoires, dont le premier signataire est M. Olivier Falorni, car il va complètement dans le sens de ce que vient de nous dire M. Houlié.

En effet, 300 propriétaires de discothèque ont déjà déposé le bilan sur notre territoire ; c'est toute une profession, représentant 7 000 à 8 000 salariés, qui est en train de disparaître. De la même manière, depuis le début de la crise, le collectif regroupant les traiteurs organisateurs de réceptions estime à plus de 126 millions d'euros la perte de chiffre d'affaires cumulée d'ici à la fin du mois de décembre 2020, soit une baisse de 77 % par rapport à 2019.

Soyons donc un tant soit peu cohérents. Nous sommes en train de précipiter un très grand nombre de nos concitoyens dans des situations absolument dramatiques. Attachons-nous à la proportionnalité dans les mesures que nous instaurons.

Pour revenir à ce que disait Patrick Hetzel, je ne sais pas si on se lève plus tôt en Alsace, mais nombre d'habitants de ma circonscription, résidant dans des zones rurales, passent à la boulangerie bien avant six heures du matin. Certes, le boulanger et les salariés ont le droit de venir plus tôt ; mais d'autres professionnels, de santé par exemple, ne pourront pas acheter leur pain ou leur sandwich de midi avant six heures du matin. (*Exclamations sur les bancs du groupe LaREM.*)

.../...

**M. le président.** La parole est à M. Patrick Hetzel.

**M. Patrick Hetzel.** Ce débat le montre : vous prenez une nouvelle fois depuis Paris des décisions très technocratiques, qui ne tiennent absolument aucun compte des réalités des territoires.

**M. Sylvain Maillard.** Pas d'antiparisianisme, s'il vous plaît !

**M. Patrick Hetzel.** Mme Wonner le disait tout à l'heure : avez-vous pensé un seul instant à toutes celles et tous ceux qui, démarrant leur travail à six heures, ne pourront pas passer à la boulangerie parce que cette dernière ne peut pas ouvrir plus tôt ? Vous voulez embêter nos concitoyens. (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

**Mme Danièle Obono.** Vous serez responsables de la fermeture des boulangeries dans les villages ! Vous encouragez la désertification des campagnes !

**M. Patrick Hetzel.** Vous montrez à quel point vous êtes déconnectés de la réalité de nos territoires.

**M. Sylvain Maillard.** Mais enfin, monsieur Hetzel... Dans votre région, vous savez ce que c'est, le covid, tout de même !

.../...

## **Article 3**

**M. le président**. Je suis saisi de deux amendements identiques, n<sup>os</sup> 28 et 72.

La parole est à Mme Emmanuelle Ménard, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 28.

**Mme Emmanuelle Ménard**. Les données à caractère personnel ne doivent pas être transmises sans l'accord des intéressés. Comme nous venons de le rappeler, c'est un principe fondamental de notre droit, et c'est encore plus vrai quand il s'agit de données qui concernent la santé des Français.

**M. le président**. La parole est à M. Patrick Hetzel, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 72.

**M. Patrick Hetzel**. Aux termes de l'article 11 de la loi du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions, « des données à caractère personnel concernant la santé, relatives aux personnes atteintes par ce virus et aux personnes ayant été en contact avec elles, peuvent être traitées et partagées, le cas échéant sans le consentement des personnes intéressées ». Il s'agit bien d'une atteinte aux libertés publiques, que vous nous demandez de proroger. Des personnes pourront voir leurs données communiquées sans même avoir donné leur accord préalable. En avez-vous conscience ?

Je m'oppose évidemment à cette mesure. Monsieur le rapporteur, madame la ministre déléguée, j'aimerais savoir ce qui peut justifier de transmettre des données personnelles de santé sans l'accord préalable des personnes concernées. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe LR.*)

**M. le président**. Quel est l'avis de la commission sur ces deux amendements identiques ?

**M. Jean-Pierre Pont**, rapporteur. Vous souhaitez que la collecte et le traitement des données soient subordonnés au consentement des personnes concernées.

Comme en commission, avis défavorable. Nous en avons longuement débattu lors de l'examen des précédents textes : seule l'exhaustivité des données collectées permet à ces systèmes d'information d'être efficaces. C'est pourquoi il revenait au législateur de définir les garanties encadrant leur création – ce que nous avons fait, comme je l'ai rappelé, en instituant l'obligation pour les personnels concernés de respecter le secret professionnel, en créant un comité de contrôle et de liaison, et en prévoyant la remise d'un rapport du Gouvernement au Parlement, complété par un avis de la CNIL. Cet ensemble de mesures nous permet de nous prononcer de manière éclairée, mais également de solliciter auprès du Gouvernement des précisions, voire des explications, comme nous l'avons fait avant-hier en commission et comme nous le faisons à présent. Ces mesures constituent aussi un gage de transparence vis-à-vis de tous nos concitoyens.

**M. le président**. Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Brigitte Bourguignon**, ministre déléguée. Défavorable.

(*Les amendements identiques n<sup>os</sup> 28 et 72 ne sont pas adoptés.*)

.../...

**M. le président**. La parole est à Mme Emmanuelle Ménard, pour soutenir l'amendement n° 34.

**Mme Emmanuelle Ménard**. Celui-là n'est pas un amendement de suppression ! Il vise à préciser, dans le IX de l'article 11 de la loi du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, que le Gouvernement adresse au Parlement un rapport chiffré sur l'efficacité de l'application Tous Anti-Covid chaque mois à compter de la promulgation de la présente loi. Pour éviter de répéter le fiasco de l'application StopCovid, il convient de contrôler davantage les dispositifs numériques qui seront adoptés, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, pour lutter contre la propagation du virus.

**M. le président**. L'amendement suivant, le n° 73, procède de la même logique. Monsieur Hetzel, accepteriez-vous de le défendre maintenant ?

**M. Patrick Hetzel**. Oui, monsieur le président. On a constaté une énorme défiance de nos concitoyens envers l'application StopCovid.

**M. Erwan Balanant**. Pas de tout le monde !

**M. Patrick Hetzel**. L'explication en est qu'ils ne souhaitent pas forcément transmettre les données demandées. Si le Gouvernement persiste, comme cela semble être le cas, à les faire entrer dans la nouvelle application TousAntiCovid, il faut que celle-ci fasse l'objet d'un rapport hebdomadaire, dans un format ouvert, qui précise le nombre d'inscriptions et de désinscriptions et publie les principaux résultats. C'est la moindre des choses pour que le Parlement juge ex post et que s'exerce un contrôle minimum.

Madame la ministre déléguée, nous défendons des amendements parce que nous exerçons notre mission de contrôle de l'action du Gouvernement. C'est bien la moindre des choses !

**M. Pierre Cordier**. Bravo, monsieur Hetzel !

**M. le président**. Quel est l'avis de la commission sur ces deux amendements ?

**M. Jean-Pierre Pont**, *rapporteur*. Nous recevons suffisamment d'éléments... (*Brouhaha.*)

**M. le président**. Laissez le rapporteur s'exprimer ! Ce sont des députés de la majorité, et pas des moindres, qui vous empêchent de vous exprimer clairement, monsieur le rapporteur ! (*Exclamations sur les bancs des groupes LaREM et Dem.*)

**M. Jean-Pierre Pont**, *rapporteur*. Je ne leur en veux pas ! Le rapport du Gouvernement au Parlement du 9 septembre, l'avis public de la CNIL du 10 septembre, l'avis du conseil scientifique du 12 septembre et l'avis du comité de contrôle et de liaison Covid-19 du 15 septembre contiennent tous des éléments chiffrés. Il en ira de même de la nouvelle application TousAntiCovid. Je demande donc le retrait de ces amendements, sinon l'avis sera défavorable.

**M. le président**. Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Brigitte Bourguignon**, *ministre déléguée*. Défavorable.

*(Les amendements n<sup>os</sup> 34 et 73, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.)*

.../...

## Article 4

**M. le président**. Je suis saisi de deux amendements identiques, n<sup>os</sup> 36 et 74.

La parole est à Mme Emmanuelle Ménard, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 36.

**Mme Emmanuelle Ménard**. Cet article 4 vise à autoriser le Gouvernement à procéder par ordonnances dans des domaines très variés, par exemple l'organisation des congés payés – en fait, dans tous les domaines de la vie, ou presque. L'idée de vous laisser faire suscite une question : le Parlement a-t-il encore une utilité ?

Madame Avia, vous venez de nous dire que si nous n'adoptons pas ces dispositions, le 17 novembre, tout s'arrêterait ; les mesures économiques prises pour aider les entreprises cesseraient de s'appliquer à l'instant. Mais d'ici au 17 novembre, il y a trois semaines, pendant lesquelles le Parlement pourrait se réunir et adopter des dispositions en faveur de ces mêmes entreprises ! Si nous n'autorisons pas ces ordonnances, tout ne s'arrêtera pas : le Parlement reprendra simplement l'initiative. Il exercera sa fonction première, qui est, outre de contrôler l'action gouvernementale, de légiférer. S'il peut le faire, ces ordonnances deviennent inutiles

Si nous n'avons pas le choix, si c'est « ordonnances pour tous », je ne sais pas si nous avons encore une utilité. C'est pourquoi je demande la suppression des alinéas 1 à 4 de cet article.

**M. le président**. La parole est à M. Patrick Hetzel, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 74.

**M. Patrick Hetzel**. J'irai dans le même sens : ce qu'a dit Mme Avia est faux. Ce sont les lois de finances qui déterminent les mesures économiques, il n'y a donc aucun souci en la matière. (*« Si ! » sur les bancs du groupe LaREM.*) Ne dites pas ici des choses qui ne sont pas vraies

**M. Pacôme Rupin**. C'est faux ! Regardez ce que contiennent ces lois !

**M. Patrick Hetzel**. Nous avons tous conscience de la gravité de la situation, mais il est important que le pouvoir de contrôle du Parlement puisse s'exercer. Votre position, c'est « Circulez, il n'y a rien à voir ». Je comprends qu'un ministre de la République n'ait guère envie d'être contrôlé ; reste que notre rôle, à nous, est de ne pas nous dessaisir de ce pouvoir. (*M. François Ruffin applaudit.*)

Chers collègues, la Grande-Bretagne n'est pas très éloignée de nous, regardez la Chambre des communes : pendant la seconde guerre mondiale, le Premier ministre britannique, Winston Churchill, rendait compte au Parlement tous les après-midis des actions qu'il conduisait !

**Mme Coralie Dubost**. Ce n'était pas pendant l'épidémie de covid-19 !

**M. Hervé Berville**. Et aujourd'hui, que fait-on ?

**M. Patrick Hetzel**. Manifestement, notre gouvernement n'a aucun désir d'en faire autant, ce qui est extrêmement grave. Nous pouvons vous donner des possibilités d'action, mais le minimum serait que vous nous rendiez des comptes. Nous siégeons ici en tant que représentants de la nation : le Gouvernement accepte-t-il de répondre de son action devant celle-ci, ou veut-il s'y soustraire ? C'est tout l'enjeu. Nous ne pouvons vous laisser vous dérober au contrôle démocratique qui doit s'exercer ici !

Churchill, reviens, ils sont devenus fous !

**M. Hervé Berville**. De Gaulle, reviens, ils sont devenus fous !

**M. le président**. Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Pierre Pont**, *rapporteur*. Nous allons examiner une succession d'amendements visant à saucissonner l'article 4 : au lieu de sa suppression totale, leurs auteurs proposent celle de certains alinéas. Par conséquent, avis défavorable à ces amendements identiques, comme à ceux qui suivront.

**M. le président**. Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Brigitte Bourguignon**, *ministre déléguée*. Défavorable.

*(Les amendements identiques n<sup>os</sup> 36 et 74 ne sont pas adoptés.)*

.../...

**Mme la présidente**. Je suis saisie de deux amendements identiques, n<sup>os</sup> 38 et 75.

L'amendement n<sup>o</sup> 38 de Mme Emmanuelle Ménard est défendu.

La parole est à M. Patrick Hetzel, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 75.

**M. Patrick Hetzel**. Je voudrais revenir sur un point particulièrement choquant de nos débats. On nous demande de considérer que le Gouvernement peut déjà procéder par ordonnances : certes, vous avez parfaitement raison, les textes le permettent. Mais de manière extrêmement limitative ! Or, vous cherchez à ouvrir cette possibilité beaucoup plus largement.

Ce qui me choque, dans tout cela, n'est pas tant que vous vouliez prendre par ordonnances des mesures exceptionnelles, mais que ces mesures exceptionnelles modifient également les règles du droit ! Voilà ce qui nous pose problème.

Par exemple, je trouve choquant que le garde des Sceaux ne soit pas au banc, alors que certaines des ordonnances concernent le ministère de la justice. Ce n'est pas contre vous, madame la ministre déléguée, mais sur un texte comme celui-là, qui aborde des sujets juridiques, nous aurions voulu débattre avec lui des ordonnances qui modifieront des procédures administratives devant les juridictions compétentes.

En réalité, sur ces sujets, les ordonnances sont susceptibles de modifier fondamentalement un

certain nombre de règles de droit : que nous n'en débattions pas est déjà un problème, mais qu'en plus, cela ne vous choque pas, j'en reste estomaqué ! Cela signifie que vous ne réalisez pas à quel point la prudence est de mise sur ces questions.

**Mme la présidente**. Je vous remercie, monsieur Hetzel.

**M. Patrick Hetzel**. Souvenez-vous que d'après Montesquieu, on ne doit toucher le droit qu'avec parcimonie. Vous le faites beaucoup trop facilement ! Je pense que cela nous reviendra, collectivement, comme un boomerang. Je trouve dommage que vous n'en preniez pas conscience.

**Mme la présidente**. Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Pierre Pont**, *rapporteur*. Même principe, donc même résultat : avis défavorable.

**Mme la présidente**. Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Brigitte Bourguignon**, *ministre déléguée*. Défavorable.

**Mme la présidente**. La parole est à M. François Ruffin.

**M. François Ruffin**. J'abonde dans le sens de mon collègue : on n'a pas le ministre de la santé...

*(Les amendements identiques n<sup>os</sup> 38 et 75 ne sont pas adoptés.)*

.../...

**Mme la présidente**. La parole est à M. Patrick Hetzel, pour soutenir l'amendement n° 76.

**M. Patrick Hetzel**. Nous arrivons à un point clé : si l'article 4 a pour objectif de dessaisir le Parlement en permettant au Gouvernement d'exercer le pouvoir législatif par ordonnances, nous parvenons ici à ce que Mme Ménard appelait la cerise sur le gâteau : il s'agit d'un second niveau de dessaisissement puisque, de surcroît, le Gouvernement pourra se dispenser de toutes les consultations obligatoires normalement prévues en cas de recours aux ordonnances.

Le texte crée donc un droit d'exception sur cela même qui est déjà normalement un droit d'exception pour réaliser la loi. C'est un double dessaisissement du Parlement. C'est d'autant plus incompréhensible que, par ailleurs, le Président de la République nous dit régulièrement que nous pouvons avoir confiance dans notre gouvernement parce que tout se passe bien. Or, nous avons ici une parfaite illustration de ce que nous disons : vous voulez prendre pleinement les clés et ne plus rendre compte, en supprimant même des consultations qui permettent pourtant des regards extérieurs très utiles pour toute bonne prise de décision.

Nous tenons à vous alerter : non seulement vous dessaisissez le Parlement, mais vous créez un deuxième problème en refusant d'écouter les consultations qui pourraient éclairer votre prise de décision. Tout cela est très grave et la manière dont vous rejetez nos critiques devrait nous interroger collectivement.

*(Les amendements identiques n<sup>os</sup> 40, 51, 76, 83 et 98 ne sont pas adoptés.)*

.../...

**M. Pierre Cordier**. M. Person serait donc un opportuniste ?

**M. Patrick Hetzel**. Le porte-parole de La République en marche

.../...